

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 17 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès du premier président de cour d'appel de Fort de France

NOR : JUSB1835420S

Le premier président, par intérim, de la cour d'appel de Fort de France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Fort de France en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

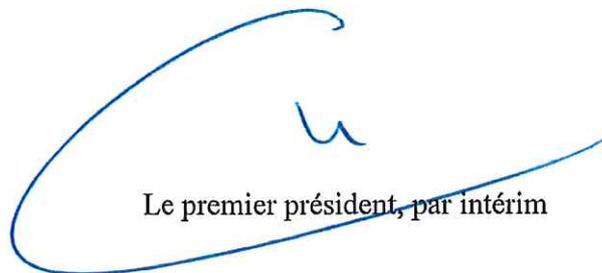
Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Fort de France :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires	Nicole PIDERY	Guy CHRISTINE
UNSa Services Judiciaires	Catherine PINCEMIN	Marie-Denise DACLINAT
C.JUSTICE	Berthe HAMONY	Luc COUDIN
Syndicat des greffiers de France – Force Ouvrière	Max AUDINAY	Marie-Claude MANICHY

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Fort de France le 17 décembre 2018.



Le premier président, par intérim